

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 17

Après l'alinéa 63, insérer l'alinéa suivant :

« 14° *bis* L'article 1514 est abrogé. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.